



## Propriétaires : n'oubliez pas de déclarer les occupants de vos biens immobiliers

Vous êtes propriétaire d'un ou plusieurs biens, **vous avez donc l'obligation d'en déclarer les occupants avant le 30 juin 2023.**

Cette obligation concerne également votre propre habitation.

Les démarches seront réalisées sur votre espace sécurisé via [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) à la rubrique « Biens immobiliers ».

Vous pouvez poser toute question sur votre messagerie sécurisée ou nous contacter du lundi au vendredi de 8h30 à 19h au 0 809 401 401 (prix d'un appel local).

Vous êtes  
propriétaire ?



Gérez en ligne  
vos biens immobiliers